

Flexibilité et continuité caractérisent les échanges canado-américains

A l'occasion de la Sixième Conférence biennale de l'Association pour les études canadiennes aux États-Unis, tenue à la Michigan State University le 23 octobre, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ambassadeur désigné aux États-Unis, M. Allan E. Gotlieb, a prononcé une allocution portant sur la gestion et le contenu des relations canado-américaines. Voici des extraits de cette allocution.

...Jusqu'à maintenant, on a très peu utilisé les mécanismes institutionnels pour gérer l'ensemble de nos relations. Mais, il existe, naturellement, certains processus clairement définis.

En premier lieu, le ton des relations, facteur de la plus grande importance, est donné aux sommets entre dirigeants canadiens et américains... Au cours des six ou sept derniers mois, depuis l'arrivée au pouvoir du président Reagan, ce dernier et le premier ministre Trudeau se sont rencontrés à cinq reprises, nombre sans précédent de contacts personnels... Historiquement, nos chefs de gouvernement se sont rencontrés ou se sont parlé quand le besoin s'en est fait sentir et rarement pour de simples motifs protocolaires. Il me semble qu'aucun cadre institutionnel ne saurait améliorer la situation où un chef de gouvernement peut prendre le combiné et appeler son homologue si l'occasion l'exige...

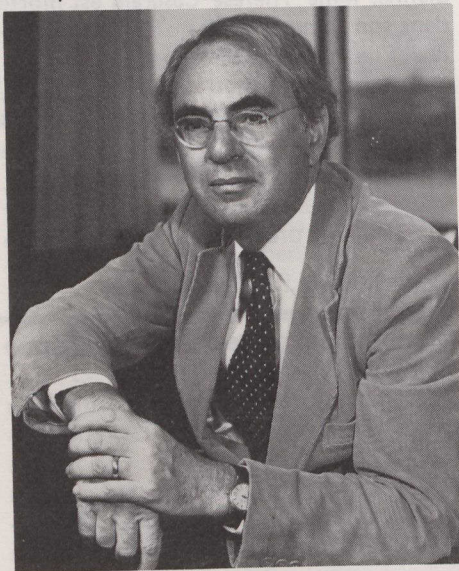
Les relations entre les membres des cabinets de nos deux pays sont placées sous le signe du même pragmatisme informel et leurs contacts sont constants...

Au niveau des fonctionnaires... les communications sont écrites et orales, informelles et formelles, directes entre organismes responsables et indirectes par l'entremise des voies diplomatiques. Les chambres de compensation qui surveillent et aiguillent les échanges les plus importants sont les ambassades, à Washington et à Ottawa. Les organismes de coordination sont le ministère des Affaires extérieures et le Département d'État et, lorsque des problèmes surgissent, des groupes de hauts fonctionnaires sont formés de part et d'autre.

A ces liens au niveau des politiciens et des fonctionnaires s'ajoute une institution unique en son genre, la Commission mixte internationale (CMI). Cet organisme, dans lequel sont fusionnées des forces politiques et des compétences techniques, fut créé pour s'occuper spécifiquement de la pureté des eaux limitrophes ainsi que d'autres problèmes d'ordre frontalier. De toute évidence, la CMI serait assez mal équipée pour élargir son activité à d'autres champs; toutefois, s'il s'avérait nécessaire d'établir un organisme consultatif chargé

d'étudier les problèmes bilatéraux à la demande des deux gouvernements, on pourrait s'inspirer du modèle de la CMI. J'ajoute une réserve que dicte la réalité politique canadienne; en effet, la mesure de l'utilité d'un tel organisme tiendrait à son degré d'impartialité et de compétence technique.

Il y a lieu de s'arrêter à deux autres approches de la gestion des problèmes — d'abord les efforts déployés récemment pour établir un régime de gestion mixte des pêches sur la côte Est et ensuite le Pacte de l'automobile. Comme vous le savez probablement, le régime de gestion des pêches a succombé plus tôt cette année quand le Congrès américain a décidé



M. Allan E. Gotlieb

de ne pas ratifier un accord de pêche qui avait fait l'objet de négociations laborieuses pendant deux ans. De par son étendue et son détail, ce régime aurait été sans précédent. Il aurait permis la co-gestion d'une ressource commune et aurait donc, à ce titre, représenté une innovation institutionnelle spectaculaire. Son sort illustre la difficulté politique qu'il y a à élaborer un arrangement commun aux termes duquel chacun abandonne une partie de sa souveraineté. Il se crée inévitablement des groupes d'intérêt régionaux ou sectoriels déterminés à conserver leurs droits...

Si les institutions peuvent parfois être utiles, leur rôle ne nous permet pas de

conclure s'il est possible véritablement de "gérer" des rapports bilatéraux aussi étendus que les nôtres. Je suppose que, tout en reconnaissant nos limites évidentes, la plupart d'entre nous sont d'avis que nous n'avons d'autre choix que de chercher à canaliser les événements même si, en fin de compte, nous n'avons qu'un impact marginal sur le grand mouvement des tendances historiques. Après tout, certaines composantes des relations canado-américaines échappent aux gouvernements, — proximité géographique, différence dans l'ordre des grandeurs, complexité énorme des interrelations et un patrimoine commun de valeurs qui nous amènera toujours à faire front commun lorsque le besoin s'en fait sentir...

A la base, la gestion d'une telle relation signifie que chaque partie s'engage à aborder avec la raison les questions complexes qui se posent dans un milieu en évolution. Dans de telles circonstances, on privilégie la souplesse, on préfère le pragmatisme au recours (ou au non-recours) institutionnel, on s'appuie largement sur les méthodes traditionnelles de la diplomatie et de la conciliation.

Ce qui me ramène à mon idée première, c'est-à-dire que les tensions bilatérales actuelles déboucheront sur des rapports plus sains...

Sur le plan économique, le Canada... a manifesté le désir d'une autonomie plus grande. A cet égard, il est utile de se rappeler qu'aux États-Unis, il y a toujours eu et il continue d'exister des secteurs d'activité nationale où la propriété étrangère est limitée ou exclue, entre autres dans la radiodiffusion, l'aviation, le cabotage. De plus, le secteur énergétique au Canada bénéficie depuis de nombreuses années d'un traitement différent et spécial pour des raisons si évidentes qu'elles n'appellent aucune explication. La nouvelle orientation politique dans ce secteur exigera sans doute de certaines sociétés américaines qu'elles modifient leur mode d'opération au Canada. Toutefois, il n'a jamais été question dans ce secteur, pas plus que dans les quelques autres où la propriété canadienne s'est imposée, de nationalisation, de confiscation ou de vente forcée. Tout au contraire, les conditions d'accueil des investissements étrangers dans le secteur énergétique ont été explicitées et le Canada entend toujours réserver un très bon accueil à de tels investissements.

J'ajoute, s'il est besoin de le souligner, que peu d'autres pays constituent un endroit plus sûr où investir. Qui plus est,

(suite à la page 8)